

même ce refuge va disparaître si l'affranchissement du courrier de première classe est porté à 6c. Oui, le ministre est tout à fait dans le ton de la société juste telle que nous la connaissons aujourd'hui au Canada. Je pensais que, nouveau ministre, il aurait renversé la tendance qui marque depuis quelque temps à la Chambre des communes l'étape de la résolution. Celle-ci, si je ne m'abuse, donne aux ministres l'occasion d'indiquer à la Chambre les frais que comporte telle ou telle mesure législative. La Chambre peut ainsi décider si elle doit accepter ou rejeter ce qu'on lui propose. La résolution est destinée à mettre la Chambre et, partant, les contribuables au courant du montant afférent à la mesure envisagée. Or, comme l'ont fait remarquer les préopinants, le ministre ne nous a donné aucune indication réelle, du moins au cours de sa brève présentation, du coût exact.

• (8.10 p.m.)

Pour être juste envers le ministre, il convient de dire qu'il a dévoilé une partie de ces renseignements tandis qu'il s'efforçait, au cours du débat, de poser des questions à d'autres députés ou d'élever des protestations. Je persiste cependant à croire qu'il aurait mieux valu nous donner ces renseignements dès le début de son discours. Peut-être le fera-t-il avant que l'étape de la résolution ne s'achève.

Soit dit en passant, monsieur le président, si nous devons étudier la réforme de nos procédures sans revenir au but premier du stade de la résolution, c'est là un des points que nous pourrions facilement mettre de côté sans que nous y perdions. (*Applaudissements*)

Si nous revenions à la règle—bien préférable—du passé, le stade de la résolution pourrait peut-être servir à quelque chose. Les députés d'Hillsborough, d'Oxford et d'Annapolis Valley de même que des membres des autres partis d'opposition ont posé des questions sérieuses. La proposition du député d'Hillsborough, appuyée par d'autres, de déferer la question à un comité était excellente à mon avis. Nous avons vu hier à la Chambre comment tous les parlementaires ont été touchés par les événements tragiques qui se passent ailleurs dans le monde, et nous nous sommes empressés d'établir un comité pour qu'il étudie les moyens possibles d'aider les gens qui souffrent de la faim.

Tous les députés, j'en suis sûr, conviennent que s'il est un ministère qui touche profondément la vie des Canadiens, c'est bien le ministère des Postes. Peut-être nulle initiative n'a-t-elle atteint davantage les Canadiens que les déclarations successives couronnées par la présente mesure qui, elle, viendra troubler les habitudes postales des Canadiens. J'ai l'impression qu'elle les incommodera. A mon

[M. McCleave.]

avis, ils n'accepteront pas l'argument du député d'York-Est lorsqu'il a demandé ce que pourrait bien signifier une majoration de 1 ou 2c. Pour certaines personnes, 1 ou 2c. représentent assurément beaucoup. L'argument m'a fait penser que le même raisonnement aurait probablement pu être invoqué par quelque bourreau obligeant mais idiot du Moyen-Âge chargé d'appliquer le tourniquet et qui aurait pu soutenir qu'un simple coup de plus ne serait vraiment pas douloureux du tout. La majoration ne sera probablement pas ressentie par la majorité des Canadiens. Je sais toutefois que, durant la grève des postiers, alors qu'il fallait écouter tant de commentaires sur l'importance du service postal, j'aurais pu dire tout ce que les postes signifiaient pour les citoyens très pauvres qui attendaient des lettres peut-être plus avidement qu'aucun député.

On pourrait user du même argument pour ce qui est de rendre plus difficile aux gens la possibilité d'écrire des lettres: en haussant le tarif de 1 ou 2c., on leur arrache une part d'eux-mêmes. Pour bien des gens, les lettres ont une importance extraordinaire. Certes, le nouveau ministre a manifesté un zèle et une énergie louables, mais ce zèle et cette énergie se sont accompagnés d'une hâte inconvenante à mettre les affaires postales dans ce qu'il imagine être de l'ordre. Pour le ministre, cela signifie, je pense, équilibrer le budget. Pour les députés de ce côté-ci, cela signifie verser plus d'argent en retour de services moindres. Pour la population dans l'ensemble du pays, cela signifie un service beaucoup moindre surtout en fin de semaine.

J'appuie la suggestion du député d'Hillsborough de faire étudier la mesure par un comité. Je souligne que nous n'avons guère de détails sur le projet. Nous n'avons certainement pas été suffisamment informés à l'étape du projet de résolution pour que la mesure nous paraisse justifiée. Nous devrions pouvoir poser des questions aux fonctionnaires. Si nous pouvons, tous ensemble, mettre en commun notre expérience et proposer des méthodes qui permettent de soulager la faim dans une autre région du monde, de même, nous devons certainement posséder un fonds commun d'idées qui nous permettrait de discerner comment le ministère des Postes pourrait surmonter certaines de ses difficultés.

A mon avis, le meilleur résumé de ces problèmes, on le trouve dans le rapport annuel des Postes canadiennes de 1967. Voici un passage tiré de la page 9 de ce rapport:

Invariablement l'augmentation de recettes que pouvaient donner les réformes administratives, les majorations de tarifs et la hausse du trafic postal a été annulée par l'expansion des services, l'augmentation du personnel et la hausse des frais de main-d'œuvre et de transport.